

FORMATION

Bâtiment et immobilier

Gestion des risques et assurance construction

Mis à jour le 15/06/2026

Les travaux sur existants

> CETTE FORMATION

S'ADRESSE À

Maîtres d'ouvrage publics ou privés,
Maîtres d'œuvre et bureaux d'études,
Entreprises de travaux, Promoteurs,
Gestionnaires patrimoniaux, Juristes et
Avocats en construction, Assureurs,
Courtiers

> PRÉ-REQUIS

Connaissance de base en droit de la construction. Expérience professionnelle dans le secteur recommandé.

> INFORMATIONS PRATIQUES

Modalité : Présentiel

Durée : 2,00 jours

EN BREF

Travaux de rénovation ou de restructuration lourde, travaux d'aménagement, installation d'une centrale photovoltaïque sur un bâtiment existant, végétalisation d'une toiture, les exemples ne manquent pas... Ces différents types travaux constituent aujourd'hui un volume considérable alors qu'aucun régime juridique ne leur est spécifiquement dédié en matière de responsabilité et qu'en matière d'assurance, l'offre des garanties est morcelée en différentes polices elles aussi soumises à des régimes juridiques différents. Cette situation constitue un facteur de complexité considérable et justifie ces deux jours de formation pour tenter de donner les repères nécessaires aux praticiens, qu'il soit avocat, assureur, courtier, maître d'ouvrage ou entreprise tant pour la souscription des contrats d'assurance que pour leur application en cas de sinistre.

OBJECTIFS

ANALYSER les risques (ouvrages, existants, tiers...) IDENTIFIER les dispositifs assurantiels (TRC, DO, RC...) SÉCURISER la souscription et l'application des contrats IDENTIFIER les régimes de responsabilités applicables DISTINGUER les spécificités des travaux sur existants

THÉMATIQUES

PRINCIPES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

EVALUATION DES CONNAISSANCES

Evaluation des connaissances : exemples d'application, étude de cas, quiz..

COORDINATION

Pascal DESSUET, Professeur à l'ICH; Chargé d'enseignement aux Universités de Paris II Assas et Paris Est Créteil, UNIVERSITE PARIS II

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Journée Introduction	Présentation de la session Tour de table Qu'entendre par travaux sur existants, la nécessaire distinction entre travaux sur existants et travaux conjoints à la réalisation de travaux neufs en cas de mise à disposition anticipés ?
Les responsabilités encourues	Quelles régimes de responsabilité ? : Droit commun ou garanties légales (1792 et s) Les responsabilités avant réception Les responsabilités encourues pour les dommages aux travaux neufs réalisés sur un existant Les responsabilités encourues pour les dommages aux existants eux-mêmes Les responsabilités encourues pour les dommages aux tiers et les troubles anormaux de voisinage
Les responsabilités après réception	Les responsabilités encourues pour les dommages aux travaux neufs Les responsabilités encourues pour les dommages aux existants
Journée Les assurances souscrites pour les travaux sur existants	• Les assurances couvrant uniquement la réparation des désordres (Police TRC, DO, CNR, CCRD, TRS Incendie) L'étendue des garanties en cours de chantier proposées par le marché : * Les garanties couvrant les dommages aux travaux neufs * Les garanties couvrant les dommages aux existants L'étendue des garanties post réception proposées par le marché : * Les garanties couvrant les dommages aux travaux neufs : * Les garanties couvrant les dommages aux existants : garanties obligatoires ou facultatives ?
La souscription dans le cadre de montages immobiliers complexes	* Le traitement des existants réalisés sur les parties communes en copropriété * Le traitement des existants à propos de travaux réalisés sur un ouvrage faisant l'objet d'une division en volumes * Le traitement des existants propos de travaux réalisés dans le cadre d'un bail commercial * Le traitement des travaux réalisées dans le cadre d'une MADA prévue dans le cadre d'un BEFA
Les assurances RC professionnelle (Police RCMO, RC PROMOTEUR)	* Les polices RC Maître d'ouvrage * Les polices RC Promoteurs